

NOTE DE SERVICE

N° 09-008-V37 du 26 janvier 2009

NOR : BUD R 09 00008 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

PRÉPARATION AU CONCOURS COMMUN INTERNE
POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE CATÉGORIE C

ANALYSE

Date d'application : 26/01/2009

MOTS-CLÉS

FORMATION ; DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ;
SERVICES DÉCONCENTRÉS ; PERSONNEL ; CATÉGORIE C ; PRÉPARATION ; CONCOURS

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 08-003-V37 du 14 janvier 2008

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

AS	CPS	CE	CNGC	CCCE	RGP	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T
CSOM	CSE	DNID	EP									

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

*Sous-direction de la gestion des personnels et des parcours professionnels
École nationale du Trésor public*

SOMMAIRE

1. LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION AU CONCOURS À TITRE INTERNE	3
1.1. La présentation des conditions	3
1.2. Le contrôle des conditions.....	3
2. LA NATURE ET LE PROGRAMME DES ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE	3
3. LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DU CONCOURS	3
3.1. La préparation par correspondance	3
3.2. La journée introductive de méthode.....	4
3.3. Le galop d'essai.....	4
3.4. Le site et le forum dédiés à la préparation.....	4
4. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE.....	5

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Nature des épreuves du concours commun interne pour le recrutement de personnels de catégorie C.....	6
ANNEXE N° 2 : Dossier d'inscription.....	7
ANNEXE N° 3 : Bulletin d'inscription	8

Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique organiseront en 2009 un concours commun interne pour le recrutement de personnels de catégorie C.

Dès lors, et en vue d'assurer la préparation des candidats à titre interne aux épreuves de ce concours, l'institut de la gestion publique et du développement économique (I.G.P.D.E) du ministère organise, à partir du mois de mars 2009, un enseignement à distance.

1. LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION AU CONCOURS À TITRE INTERNE

1.1. LA PRÉSENTATION DES CONDITIONS

La préparation est ouverte aux agents qui réunissent les conditions de participation au concours fixées par le statut particulier des agents d'administration du Trésor public (décret n° 68 - 464 du 22 mai 1968 modifié).

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires employés sous contrat de droit public de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière comptant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, au moins une année de services civils effectifs au sein de la fonction publique (cf. article 9 du statut particulier).

Il est précisé que pour les agents non titulaires employés à temps non complet, cette condition s'apprécie de date à date, sans proratisation liée à leur temps de travail.

1.2. LE CONTRÔLE DES CONDITIONS

Le dispositif d'inscription à la préparation par correspondance repose désormais sur une procédure d'inscription en ligne.

Les candidats s'inscrivent sous leur propre responsabilité et doivent s'assurer au préalable qu'ils remplissent effectivement les conditions requises pour s'inscrire au concours.

En cas de doute à ce sujet, ils pourront se rapprocher du service des ressources humaines de la direction locale dont ils dépendent. Dans l'éventualité où certaines personnes déjà inscrites ne rempliraient pas les conditions requises, elles seraient automatiquement radiées de la préparation et aucun remboursement des frais engagés ne serait effectué.

2. LA NATURE ET LE PROGRAMME DES ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE

La nature et le programme des épreuves du concours interne pour le recrutement de personnels de catégorie C (cf. arrêté du 1^{er} juillet 2005 - *Journal officiel* du 3 juillet 2005) est précisée en annexe n° 1.

3. LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DU CONCOURS

3.1. LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

La préparation se déroulera uniquement par correspondance et se présentera sous la forme de 5 fascicules périodiques qui seront diffusés de *fin mars à début septembre 2009*.

Les fascicules contiendront :

- des conseils méthodologiques ;
- des fiches de travail ;
- des sujets et corrigés de devoirs.

Les candidats peuvent choisir de recevoir la préparation écrite sous forme de fascicules « papier » ou de cédéroms (le choix est à faire lors de l'inscription, il est irrévocable). Ceux qui choisissent le support cédérom doivent bien entendu disposer à domicile des outils nécessaires à sa lecture (micro-ordinateur équipé d'un lecteur cédérom). Chaque candidat ne peut s'inscrire qu'à un seul de ces supports.

Il est précisé que les candidats s'inscrivant pour la deuxième fois à cette préparation ne pourront plus désormais en bénéficier que sous forme de cédéroms.

3.2. LA JOURNÉE INTRODUCTIVE DE MÉTHODE

Le conseiller formation organisera au plan départemental une journée d'information pour présenter aux candidats la préparation et leur donner des conseils de méthode leur permettant d'aborder celle-ci dans les meilleures conditions.

L'École nationale du Trésor (ENT) diffusera prochainement un courrier spécifique précisant les modalités d'organisation de cette journée.

3.3. LE GALOP D'ESSAI

Un galop d'essai sera vraisemblablement organisé en juin 2009 au plan départemental, dans des conditions aussi proches que possible de celles du concours. Il portera sur les épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité.

Les modalités pratiques de mise en œuvre de ces épreuves d'entraînement seront précisées aux responsables des directions locales en temps utile.

3.4. LE SITE ET LE FORUM DÉDIÉS À LA PRÉPARATION

Le site dédié à la préparation au concours commun catégorie C est accessible sur Magellan (portail « Les femmes et les hommes / Accès général », « Préparations aux concours », puis menu déroulant « Les concours administratifs »).

Ce site constitue un espace d'informations et de ressources utiles sur le métier, le concours et la préparation au concours commun catégorie C.

Par ailleurs, les candidats inscrits à la préparation ont à leur disposition un forum qui est un lieu d'échanges sur les sujets se rapportant *exclusivement* à la préparation au concours. Toutefois, les candidats ne doivent pas y diffuser leur plan ou leurs idées. À défaut, les copies ne seront pas corrigées.

La charte ministérielle d'usage des technologies de l'information et de la communication rappelle les règles déontologiques de l'usage du forum.

Ainsi, l'usage du forum doit être conforme aux obligations de réserve, de discrétion et de neutralité des fonctionnaires. Il ne doit pas être contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs et ne doit pas mettre en cause l'intérêt et la réputation de l'administration.

L'utilisateur du forum doit s'exprimer avec prudence et courtoisie, et s'interdit de produire, de collecter ou de transmettre des données, messages ou œuvres en infraction avec la législation, notamment les messages diffamatoires, racistes, xénophobes, portant atteinte à la décence ou constituant une diffusion de fausses nouvelles.

L'utilisateur du forum doit également s'engager à ne pas effectuer intentionnellement des opérations ayant pour but de masquer sa véritable identité ou d'usurper l'identité d'autrui.

Les manquements à ces principes, qui seraient regardés comme des fautes professionnelles, sont susceptibles d'entraîner pour l'utilisateur des sanctions disciplinaires sans préjudice d'éventuelles actions pénales ou civiles à son encontre.

Un modérateur de forum est chargé de veiller au respect de ces règles.

4. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

Les candidats qui désirent s'inscrire à cette préparation à distance devront procéder à leur inscription en ligne à partir du lien suivant : http://alize.alize/crp/eleves/prepa_concours/index.htm. avant le 9 février 2009.

Le candidat recevra un mail lui permettant d'accéder au bulletin d'inscription qu'il conviendra de remplir et d'éditer. Ce bulletin, accompagné du règlement (cf. annexe 2), est à envoyer à l'IGPDE « préparations interministérielles », 20 allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES CEDEX.

Les consignes d'inscription détaillées figurent en annexe n° 2.

À titre exceptionnel, les candidats qui n'auraient pas accès à Alizé pourront envoyer un bulletin papier (annexe n° 3) à l'IGPDE.

L'attention des responsables des directions locales est appelé sur le fait que la date limite d'inscription doit être impérativement respectée. Aussi, leur est-il demandé de veiller à ce que les agents placés sous leur autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

Toute question relative à cette préparation devra être formulée auprès du service des préparations aux concours de l'ENT (tgent.prepa@dgifp.finances.gouv.fr).

Attention :

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.

La Trésorière-payeuse générale,
Directrice de l'École nationale du Trésor public

Martine VIALLET

ANNEXE N° 1 : Nature des épreuves du concours commun interne pour le recrutement de personnels de catégorie C

Le concours commun interne pour le recrutement de personnels de catégorie C comprend une épreuve de préadmissibilité, une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Les épreuves de préadmissibilité et d'admissibilité se tiennent le même jour.

Chacune des épreuves est notée de 0 à 20. Cette note est multipliée par le coefficient correspondant prévu.

Toute note inférieure à 5 sur 20 aux épreuves, avant application des coefficients, est éliminatoire.

Épreuve de préadmissibilité :

Questionnaire à choix multiples destiné à vérifier les connaissances de base en matière d'orthographe, de vocabulaire et grammaire, de connaissances générales et de calcul ainsi que les capacités de raisonnement du candidat (durée : 1h 30 ; coefficient 1).

Épreuve d'admissibilité :

Résolution de cas pratiques permettant de vérifier l'aptitude du candidat à présenter les éléments d'un dossier et pouvant comporter la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres... (durée : 3 heures ; coefficient 2).

Épreuve d'admission :

Entretien du candidat avec les membres du jury permettant d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les fonctions postulées au sein du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique (durée : 15 minutes ; coefficient 2).

Les connaissances et aptitudes attendues des candidats sont du niveau du diplôme national du brevet.

ANNEXE N° 2 : Dossier d'inscription

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
20, allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES Cedex

DOSSIER D'INSCRIPTION

PRÉPARATION AU CONCOURS COMMUN INTERNE
POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE CATEGORIE C
- Session 2009 -

Pour vous inscrire à la préparation au concours commun interne de catégorie C, vous devez aller sur le lien suivant :

- [HTTP://ALIZE.ALIZE/CRP/ELEVES/PREPA_CONCOURS/INDEX.HTM](http://ALIZE.ALIZE/CRP/ELEVES/PREPA_CONCOURS/INDEX.HTM)
- un mail vous sera ensuite adressé vous permettant d'accéder au bulletin d'inscription qu'il conviendra de remplir et d'éditer.
- vous devez joindre au bulletin d'inscription un chèque non agrafé (postal ou bancaire) ou un mandat-cash libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC, à titre de participation forfaitaire aux frais, d'un montant de :



30 euros (version papier)



11 euros (version cédérom)

- Adresser votre bulletin d'inscription complété et votre règlement **le 9 février 2009 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) à l'IGPDE, *Préparations Interministérielles, 20 allée Georges Pompidou 94306 Vincennes cedex.*

Il est précisé que les candidats s'inscrivant pour la deuxième fois à la préparation ne peuvent plus désormais en bénéficier que sous forme cédérom.

L'IGPDE ne remboursera, en aucun cas, les frais engagés qui ne constituent qu'une participation partielle et forfaitaire aux frais d'organisation.

À titre exceptionnel, les candidats qui n'auraient pas accès à alizé pourront utiliser le bulletin d'inscription « papier » joint en annexe n° 3.

Attention : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.

Nul ne peut être inscrit à plus de trois préparations durant la même année civile.

ANNEXE N° 3 : Bulletin d'inscription

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
20, allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES CEDEX

PRÉPARATION AU CONCOURS COMMUN INTERNE POUR LE
RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE CATÉGORIE C

- Session 2009 -

Bulletin d'inscription

- L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription aux épreuves du concours -

Je souhaite recevoir la préparation au concours¹ : Version papier Version cédérom

M, Mme, Mlle _____

Nom de jeune fille _____

Prénom _____

Date de naissance _____ N° CODIQUE (AGENTS DGCP)² _____

N° d'inscription _____ si vous avez déjà été inscrit(e) à une préparation de l'IGPDE

SITUATION STATUTAIRE¹

Administration d'origine.....

Grade et échelon actuels.....

Titulaire Stagiaire Contractuel Autre

Administration centrale Services rattachés

Services déconcentrés Autres

ADMINISTRATION D'AFFECTATION

Adresse administrative complète (ministère, direction, etc.)

Télédoc _____

Code postal _____ Commune _____

Téléphone² _____ Poste _____

Mél².....

Adresse personnelle :

Code postal _____ Commune _____

Téléphone _____

Je désire recevoir les documents de la préparation à mon adresse¹ : personnelle administrative

Je joins ma participation forfaitaire aux frais qui s'élève à (le chèque ou le mandat-cash est à établir à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC)¹

30 euros (Version papier)

11 euros (Version cédérom)

SUITE AU VERSO

¹ Cocher la case correspondante

² À renseigner obligatoirement

ANNEXE N° 3 (suite et fin)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Diplômes :

Niveau d'études :

Date d'entrée dans l'administration :

Date de titularisation :

Détail des services accomplis depuis l'entrée dans l'administration :

.....

.....

.....

Durée des services militaires : du au

Possédez-vous une connexion :

Internet

Intranet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et avoir reçu l'accord de ma hiérarchie pour m'inscrire à la préparation. Je reconnais être avisé(e) :

- **que l'inscription à la préparation organisée par l'IGPDE ne vaut pas inscription aux épreuves du concours ;**
- **de la date limite de dépôt des dossiers d'inscription à la préparation fixée au 9 février 2009 (cachet de La Poste faisant foi).**

À, le

(signature du candidat)

ISSN : 0984 9114